

Original : anglais

date : 16 septembre 2022

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante‑quatrième session**

**Genève, 12 – 16 septembre 2022**

décisions de la quarante‑quatrième session du comité

*Adoptées par le comité*

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 1 DE L’ORDRE DU JOUR :

Ouverture de la session

Le comité a élu M. Felipe Cariño (Philippines) vice‑président pour le reste de l’exercice biennal 2022‑2023.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR :

adoption de l’ordre du jour

Le président a soumis pour adoption le projet d’ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/44/1 Prov.2 qui a été adopté.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR :

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l’unanimité l’accréditation d’*Action Communautaire des Femmes Autochtones du Congo* (ACFAC); d’*Asociación de Indígenas Saraguros*; et de Garifuna Nation en tant qu’observateurs ad hoc.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR :

Participation des communautés autochtones et locales :

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/44/3 et WIPO/GRTKF/IC/44/INF/4.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les sept membres ci‑après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : Mme Joā Anne Driessens (Arts Law Centre of Australia); M. Vueti Kosoniu May (Fidji); Mme Lucy Mulenkei (Indigenous Information Network); M. Mugarura Allan Ndagije (Ouganda); Mme Herlinda Guadalupe Que Dzul (*Agencia* Internacional de Prensa Indígena); M. Thomas J. Reitinger (Allemagne); et Mme Alison Anabella Urquizo Olazabal (Pérou).

Le président a désigné M. Yonah Seleti, vice‑président du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR :

Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/44/4, un nouveau document intitulé “La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles – Version révisée des facilitateurs”, et sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/44/5, un nouveau document intitulé “La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles – Version révisée des facilitateurs”. Il a décidé que, à la clôture de ce point de l’ordre du jour le 16 septembre 2022, ces textes seraient transmis à la quarante‑cinquième session du comité, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2022‑2023 et au programme de travail pour 2022.

Le comité a pris note et débattu des documents WIPO/GRTKF/IC/44/6, WIPO/GRTKF/IC/44/7, WIPO/GRTKF/IC/44/8, WIPO/GRTKF/IC/44/9, WIPO/GRTKF/IC/44/10, WIPO/GRTKF/IC/44/11, WIPO/GRTKF/IC/44/12, WIPO/GRTKF/IC/44/13, WIPO/GRTKF/IC/44/INF/7 et WIPO/GRTKF/IC/44/INF/8.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR :

Création d’un ou plusieurs groupes spéciaux d’experts

Le comité est convenu qu’une réunion d’un groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles serait organisée avant la quarante‑cinquième session du comité en appliquant *mutatis mutandis* les mêmes dispositions que celles convenues à la trente‑septième session au titre du point 6 de l’ordre du jour. Le comité est convenu que la réunion se tiendra le dimanche 4 décembre 2022 de 9 heures à 16 h 30 (heure de Genève).

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR :

questions diverses

Ce point de l’ordre du jour n’a fait l’objet d’aucune discussion.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR :

clôture de la session

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l’ordre du jour le 16 septembre 2022.

[Fin du document]